

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE299

présenté par

M. Meizonnet, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Le Bourgeois, M. Tivoli, M. Rivière, M. Weber,
M. Patrice Martin, M. Loubet, Mme Engrand, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Grangier,
M. Falcon, M. Gabarron et M. Golliot

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	50 000 000
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	50 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de soutenir le développement de l'hydrogène. Ce vecteur d'énergie fait l'objet d'importants investissements à travers le monde. La France a su encourager l'émergence d'une filière de l'hydrogène, le projet de loi finance 2025 prévoit cependant une stagnation du budget alloué à cette énergie, alors même que d'autres puissances investissent des sommes bien plus importantes pour rester compétitives. Aussi, il serait souhaitable d'avoir une approche encore plus ambitieuse, afin d'éviter un décrochage. Investir plus permettrait de créer une spirale vertueuse, autant d'un point de vue économique qu'écologique.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Ve République, le présent amendement procède donc au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action 18 – Soutien hydrogène du programme 345 – Service public de l'énergie.
- Il minore de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) du programme 181 – Prévention des risques.